

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

///) E C R E T N° 76-110 du 23 Avril 1976

Portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

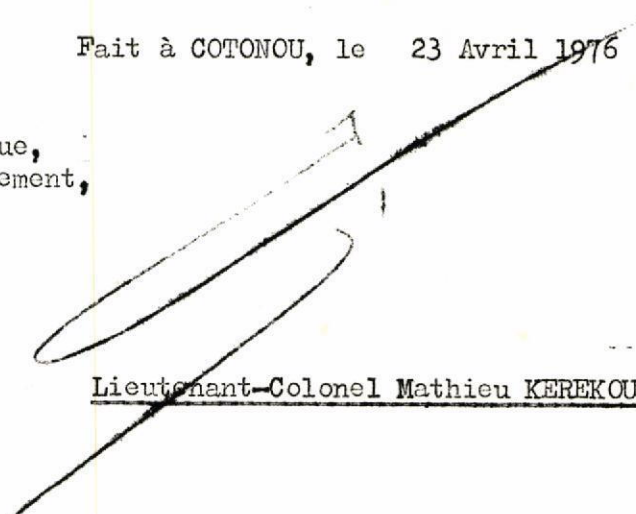
D E C R E T E :

ARTICLE 1er .- Pour compter du Mardi 20 Avril 1976, le Capitaine André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, assure l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Avril 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Applications : PR 4 CS 6 -MIA 2 Ministères 15 - SGG 4 CNR 4 SPD 2
DPE-DGAIJ-INSAE 6 IAA-DDCT-IF-ONEPI-Gde Ch. 5 - JORPB 1 Cab.Mil. 1